

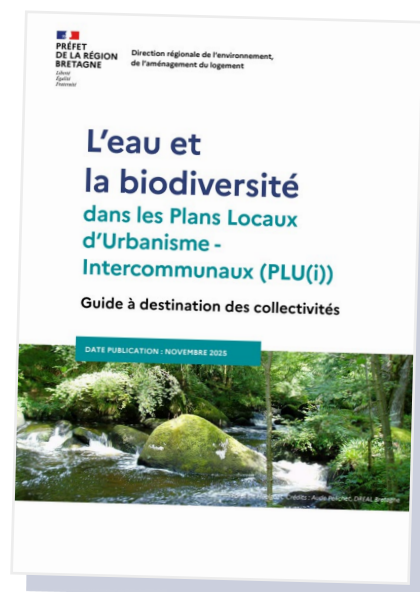


PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'eau et la biodiversité dans les PLU(i)

Guide à destination des collectivités



Un outil pour des territoires résilients

La Bretagne, comme de nombreux territoires, fait face à des défis majeurs :



Ces enjeux ne sont pas seulement environnementaux : ils impactent directement la qualité de vie des habitants, l'attractivité des territoires, et la pérennité des activités économiques (agriculture, tourisme, conchyliculture...).

Les Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux) sont des leviers clés pour y répondre, car ils permettent d'intégrer ces défis dès la planification du territoire, en amont des projets d'aménagement.

Les collectivités peuvent traduire ces enjeux en **actions concrètes et opposables dans leurs documents d'urbanisme**. C'est pour les accompagner que la DREAL Bretagne, avec les DDTM bretonnes, a élaboré ce guide opérationnel, riche en exemples, fiches actions et rédactions types.

Ce guide propose un accompagnement pas à pas pour agir

Ce guide est conçu comme une boîte à outils pour intégrer systématiquement l'eau et la biodiversité dans 4 pièces du PLU(i), avec 40 actions concrètes, déclinées en fiches thématiques :

Rapport de présentation :

→ Réalisez un diagnostic territorial robuste (inventaires des zones humides, bocage, cours d'eau, risques inondation...) et justifiez vos choix.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

→ Fixez des orientations stratégiques (ex : sobriété foncière, trame verte et bleue, gestion de l'eau).

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

→ Déclinez ces orientations en prescriptions opposables (ex : OAP « Trame verte et bleue », « Cycle de l'eau », renaturation).

Règlement

→ Rédigez des règles juridiques pour protéger les milieux (ex : coefficients de biotope, gestion des eaux pluviales, clôtures écologiques).

Comment l'utiliser ?

En phase de diagnostic

→ Identifiez les milieux naturels stratégiques (zones humides, bocage, cours d'eau et les points de vigilance (risques d'inondation, artificialisation).

Pour rédiger le PADD

→ Fixez des objectifs ambitieux (ex : zéro artificialisation nette, sobriété en eau).

Pour les OAP et le Règlement

→ Traduisez ces objectifs en règles opposables (ex : interdiction de construire en zone humide, obligation de végétalisation).



[illegible]

Les étapes à suivre

TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE :

→ <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/dans-le-cadre-du-plan-breton-de-resilience-pour-a6316.html>



- Identifiez les fiches pertinentes pour votre territoire.
- Croisez les données locales (ABC, SAGE, SDAGE) avec les propositions du guide.
- Impliquez les acteurs (services de l'État, Agence de l'Eau, chambres d'agriculture...) dès la phase de diagnostic.
- Testez les rédactions types et les adapter à votre contexte (ex : règles sur les clôtures , sur le maintien du bocage, la gestion des eaux pluviales).

Besoin d'accompagnement ?

- **DREAL Bretagne** : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/nous-contacter-a3005.html>
- **DDTM Côtes d'Armor** : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Nous-contacter>
- **DDTM Finistère** : <https://www.finistere.gouv.fr/Nous-contacter>
- **DDTM Ille et Vilaine** : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Nous-contacter>
- **DDTM Morbihan** : <https://www.morbihan.gouv.fr/Nous-contacter>

Votre avis nous intéresse !

Vous avez utilisé ce guide ? Aidez-nous à l'améliorer.

Un questionnaire est à votre disposition ici :

→ <https://enqueteur.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=418994&lang=fr>

